

**DECISION N°199-2026 –
Budget Résidence d'Entreprises – Virement de crédits**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2026.034.07.01 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 7 janvier 2026 portant approbation du budget annexe Résidence d'Entreprises 2026 de la CC Forez-Est,

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant la nécessité, pour tenir compte de l'évolution des projets de la collectivité et garantir le bon suivi de l'exécution budgétaire, de procéder à un virement de crédits de chapitre à chapitre dans les limites autorisées par la délibération portant approbation du budget annexe Résidence d'Entreprises 2026 de la CC Forez-Est,

DECIDE

ARTICLE 1

De procéder au virement de crédits suivant sur le budget 2026 Résidence d'Entreprises de la CC Forez-Est :

Section d'investissement :

D/R	Fonction	Nature	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	65	165	16	DEPOT ET CAUTIONNEMENTS	400
Dépenses	01	21321	21	IMMEUBLES DE RAPPORT	-400
TOTAL					0

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 11/06/2026

Le Président,
Pierre VERICEL
Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42140 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260611-1992026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2026